

Une demeure, une mémoire : La Saintonge désormais classée

RENCONTRE AVEC VINCENT MAROLLEAU, ARCHÉOLOGUE À LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. TEXTE : CL AUGEREAU - PHOTOS : TAHITI HÉRITAGE, MAIRIE DE 'ĀRUE ET CCISM

Avec son allure élégante, La Saintonge est bien plus qu'une maison : elle témoigne de l'histoire de Tahiti. Depuis plus de 130 ans, cette demeure coloniale de 306 m² accompagne la vie de la commune de 'Ārue et abrite l'hôtel de ville depuis 1979. Fermée au public depuis 2020, et un temps menacée de démolition, elle vient finalement d'être classée monument historique de la Polynésie française. Elle rejoint ainsi les quelque 210 sites naturels et historiques protégés et s'ouvre à une nouvelle vie patrimoniale.

Témoignage architectural rare à Tahiti, La Saintonge voit le jour entre 1892 et 1893. Construite en bois local sur pilotis, elle est commandée par Victor Raoulx. La maison tire son nom de la Saintonge, aujourd'hui département de la Charente-Maritime, région d'origine de Raoulx. Arrivé à Tahiti en 1861, à l'âge de 19 ans, celui-ci se lance dans le commerce maritime, le négoce et la plantation de canne à sucre, notamment avec la rumerie d'Atimaono. Il s'impose aussi sur la scène politique : président du Conseil colonial et de la Chambre de commerce, conseiller municipal et premier adjoint au maire de Pape'ete.

En 1905, la demeure est rachetée par son gendre, Hippolyte Malardé, qui y réside jusqu'en 1934. Elle est ensuite acquise par Marie Magdeleine Merle de la Brugière de Laveau-Coupet, installée en Suisse, qui la met en location. À partir de 1955, Marcel Krainer, consul d'Autriche, s'y installe avant d'en devenir propriétaire en 1962. Il entreprend alors d'importants travaux de restauration.

En 1978, la commune de 'Ārue la rachète pour y installer l'hôtel de ville, inauguré en 1979 en présence du président Valéry Giscard d'Estaing. Autour de la demeure,



La Saintonge dans les années 1950.

© Tahiti Héritage

de nouveaux bâtiments administratifs sont construits au fil des ans, en respectant le style colonial d'origine. Mais avec le temps et faute d'entretien suffisant, La Saintonge se fragilise : termites, moisissures, corrosion de la toiture, affaissement des planchers et des galeries... En 2020, la commune ferme le bâtiment au public. Après différentes études concluant à une grande vétusté du bâti et à des coûts de restauration jugés très élevés, le conseil municipal décide sa déconstruction par délibération n° 2023/102 du 19 décembre 2023.

Une mobilisation institutionnelle et citoyenne

Anticipant une possible disparition du bâtiment, la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) réalise alors une modélisation numérique 3D de l'extérieur du bâtiment. « Cela visait à préserver numériquement la mémoire de ce bâtiment et constituait une base précieuse pour une éventuelle reconstruction, d'autant qu'on ne dispose pas de plans architecturaux d'origine », explique l'archéologue Vincent Marolleau.

La décision de démolir la demeure suscite toutefois un certain émoi, entraînant des discussions entre la commune, le ministère de la Culture, la DCP et l'État à travers la Mission aux affaires culturelles afin d'explorer une autre voie : celle de son classe-



Victor Raoulx.

La famille Raoulx en 1893.

© Mairie de 'Ārue

ment au patrimoine historique. En 2024, une consultation populaire, lancée par la commune sur les réseaux sociaux, révèle un soutien massif à une restauration ou à une reconstruction à l'identique. Plus récemment, la Fondation du patrimoine, représentée par l'animateur de télévision Stéphane Bern, manifeste également son intérêt pour accompagner le projet.

En août 2025, le conseil municipal revient finalement sur sa décision initiale et abandonne la démolition au profit d'une réhabilitation.

L'expertise décisive

En novembre 2025, pour la première fois, un architecte en chef des monuments historiques venu de l'Hexagone, Antoine Madelenat, est missionné par la DCP pour expertiser, entre autres, La Saintonge aux côtés de l'artisan du patrimoine local, Philippe Plisson. « Une anecdote : ils ont trouvé que La Saintonge était, à l'origine, peinte en vert », sourit Vincent Marolleau.

Si le diagnostic complet est encore attendu, les premières conclusions sont encourageantes : « Beaucoup de choses sont abîmées, mais de nombreux éléments d'origine pourront être conservés. » À l'issue de cette expertise, la maire de la commune a officiellement demandé le lancement de la procédure de classement.

Pourquoi classer ?

« Malgré ses 133 ans, elle est toujours là. Elle a résisté aux cyclones et aux tempêtes. Sa structure est encore bonne », souligne l'archéologue. Le classement, qui ne concerne que la demeure, offre plusieurs avantages : une protection juridique

contre toute transformation ou destruction, une valorisation du bâtiment au sein des circuits culturels, touristiques et éducatifs, ainsi que la transmission de cet héritage aux générations futures. Il ouvre également l'accès à des aides financières pouvant atteindre jusqu'à 50 % du coût des travaux. « Classer un monument, c'est lui donner un statut légal qui garantit sa protection. Le propriétaire est tenu de l'entretenir, et la DCP assure un rôle d'expertise, d'accompagnement et de contrôle », précise-t-il.

Et maintenant ?

La commission du patrimoine historique a rendu un avis favorable. La DCP prépare l'arrêté de classement, qui sera soumis au Conseil des ministres au premier semestre 2026. La commune pourra ensuite solliciter les subventions nécessaires, avant le lancement des études de reconstruction, l'appel d'offres, puis la numérotation et la conservation des éléments d'origine. « C'est la DCP, via la commission du patrimoine historique, qui fera les choix de restauration. Les plans de reconstruction seront soumis à la commission et validés par ses experts », indique Vincent Marolleau.

Si l'extérieur conservera son toit rouge et sa façade blanche, l'intérieur sera repensé pour répondre aux besoins de la mairie : bureaux, salle de réception et espace muséal. Une nouvelle vie s'annonce ainsi pour La Saintonge, l'une des dernières maisons en bois de Tahiti, rendue possible grâce à une mobilisation collective et au classement qui garantit la préservation de ce patrimoine unique. ♦

Inauguration de la mairie en 1979.

